MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –109

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260924-D2026109-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
18/09/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 23
Votants	……. 27

Objet :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
Mmes. M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Josyane PARENT - Vincent BOLOGNINI - Marie-Christine PRAUD - Fabrice PORON - François CONTIN - Anne-Laure MARCHAL – Vincent MAHÉ - Marine GOYON - Clément DELAPORTE - Laurence MOREL - Irma LEROY – Daniel BARRE - Christine CHERAUD - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Joël CRUBLET
Mme Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Alexandre GAILLARD
M. Antoine LAGNEAU donne procuration à Mme Marie-Laure PONDARD
M. Jeannick MÉNARD donne procuration à Mme Nathalie MORICE

SECRETAIRE : Monsieur Jean-Emmanuel LAUZET

2026. 106 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur Alexandre GAILLARD, Adjoint à la participation citoyenne, informe l'Assemblée que REDON AGGLOMERATION demande aux conseils municipaux des Communes membres de proposer 2 représentants pour siéger, éventuellement, à la CIID – commission intercommunale des impôts directs.
Cette commission est composée de 11 membres, dont le Président de REDON-AGGLOMERATION, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.
Il appartient au Conseil Communautaire, sur proposition de ses communes membres, de dresser une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.
La liste de ces propositions, arrêtée par délibération du Conseil Communautaire, sera transmise au Directeur Départemental des finances publiques d'Ille-et-Vilaine, qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 suppléants.

La CIID est consultée sur différentes questions relatives à la fiscalité locale et à l'évaluation des locaux. À ce titre, les deux représentants (1 titulaire, 1 suppléant(e)) doivent répondre aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales ;
- disposer de connaissances suffisantes en matière fiscale ou foncière permettant de participer utilement aux travaux de la commission.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260924-D2026109-DE

Après s'être portés candidats, les représentants, désignés à l'unanimité, pour siéger éventuellement à la CIID – commission intercommunale des impôts directs – de REDON Agglomération, sont :

- En tant que commissaire titulaire : Madame Isabelle HURTEL,
 née le 17 mars 1959, 1 L'Archais 35600 BAINS SUR OUST,
- En tant que commissaire suppléant : Monsieur Alexandre GAILLARD,
 né le 30 septembre 1991, 3 Le Gué, 35600 BAINS SUR OUST,

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD